Gave de Pau : Non au détournement par René Lacaze – Nous mettons en ligne l'article que nous a fait parvenir notre confrère et ami René Lacaze, grand spécialiste de la pêche, qui connaît bien ce dossier pour l'avoir suivi depuis de très nombreuses années :

« Le serpent de mer du détournement du Gave de Pau refait surface... Il fallait s'y attendre car les responsables de l'Institution Adour, Claude Miqueu, son Président, Max Roussel, son directeur, n'en faisaient pas mystère depuis un certain nombre d'années déjà.

Pourtant, à la fin des années 80 et au début des années 90, le projet avait suscité un tsunami de réactions hostiles au point que La Nouvelle République, alors dirigée par Claude Gaits et représentée à Lourdes par votre serviteur, avait organisé un sondage auprès de ses lecteurs, qui avait conduit à rassembler 7.500 réponses hostiles au projet.

Les conseils municipaux de toutes les communes riveraines du Gave, d'Argelès à Pau, avaient délibéré pour exprimer aussi un avis défavorable.

Opposition de poids également : celle de l'évêque d'alors, Mgr Sahuquet, qui craignait que l'image du Sanctuaire soit altérée par un Gave au débit réduit à certaines périodes à un filet d'eau.

Enfin, en 1992, au terme d'un combat déterminé mené par ce faisceau d'opposants, François Fortassin, déjà président du Conseil général, était solennellement intervenu lors d'une assemblée générale de la Fédération de pêche, tenue à Luz-St-Sauveur, pour annoncer que le projet ne se ferait pas...
Il est vrai que le Conseil général lui-même était concerné par le débit du Gave puisque la base de plein air de Saint-Pé de Bigorre pour laquelle les activités d'eau vive sont essentielles, aurait pu souffrir elle aussi d'une réduction du débit de la rivière provoquée par la ponction projetée en amont.
Rappelons au passage la présence du bassin de slalom du pont des Grottes de Bétharram, site de préparation préolympique qui a par ailleurs permis à nos médaillés d'or de canoë biplace, Forgue et Adisson, de perfectionner leur technique à l'extrême.

Alors que le projet ressort des tiroirs, il faut donc s'attendre à une nouvelle levée de boucliers d'autant plus forte et déterminée que la loi sur l'eau, qui devrait être discutée à l'Assemblée nationale en avril prochain, devrait consacrer une protection renforcée des rivières, comme l'a prévu la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. La future loi représentera la déclinaison obligatoire de cette D.C.E. dans notre pays.

Enfin, et ce n'est pas neutre, le CO.GE.PO.MI. (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs) a fait de la restauration du saumon atlantique (Salmo salar) dans le Gave de Pau, après être parvenu à le restaurer magnifiquement dans le Gave d'Oloron, sa priorité.

On comprendrait mal par conséquent que cette «Grand œuvre» de biodiversité et de contrition des hommes vis à vis d'une espèce vivante que leur activité a failli faire disparaître (par la construction de barrages mal équipés en dispositifs de remontée) soit hypothéquée voire obérée par cette ponction dans le Gave en laquelle beaucoup ne voient rien d'autre qu'un «vol d'eau».

René Lacaze